



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 1er mars 1965,  
à 15 h 20

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 47 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question de la prorogation du mandat des membres de la Commission du commerce international des produits de base et de l'élection de membres de la Commission (fin) . . . . .</i>	5
<i>Point 48 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Modification au calendrier des conférences pour 1965 (fin)</i>	
<i>Date et lieu de la session d'été du Comité de l'assistance technique et du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification . . . . .</i>	5
<i>Lieu des troisième et quatrième sessions du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement . . . . .</i>	6
<i>Point 39 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Elections</i>	
<i>Election des neuf membres supplémentaires des comités de session du Conseil . . . . .</i>	7
<i>Point 42 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Programme de travail du Conseil pour 1965 . . . . .</i>	7
<i>Déclaration du Président par intérim . . . . .</i>	10

*Président par intérim: M. Akira MATSUI (Japon).*

**Présents:**

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Jamaïque, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sénégal, Suède, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation

mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

## POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la prorogation du mandat des membres de la Commission du commerce international des produits de base et de l'élection de membres de la Commission (fin)

1. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) donne lecture du texte d'un projet de résolution que le Secrétariat a préparé comme suite à la demande formulée par le représentant du Royaume-Uni à la séance précédente:

"Le Conseil économique et social,

"Prenant note de la recommandation A.V.1, figurant dans l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964,

"1. Décide de dissoudre la Commission du commerce international des produits de base;

"2. Décide de transférer les fonctions de cette commission à la Commission des produits de base du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement."

2. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) trouve ce texte parfaitement satisfaisant. Il importe néanmoins d'attirer l'attention du Conseil du commerce et du développement sur la nécessité de tenir compte, pour l'élaboration du mandat de la Commission des produits de base, de toutes les fonctions qu'assume actuellement la Commission du commerce international des produits de base. Le représentant du Royaume-Uni espère que le Secrétariat fera le nécessaire à ce sujet.

3. Le PRESIDENT par intérim propose au Conseil d'adopter le projet de résolution dont le Secrétaire du Conseil a donné lecture.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

Modifications au calendrier des conférences pour 1965 (E/4001, E/4002) [fin]

DATE ET LIEU DE LA SESSION D'ETE DU COMITE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DU COMITE DE L'HABITATION, DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PLANIFICATION

4. M. HILL (Secrétariat) répond aux questions qui lui ont été posées au cours de la séance précédente. Premièrement, il serait possible de réunir le Comité

de l'assistance technique (CAT) à Genève une semaine plus tôt que prévu, c'est-à-dire le 7 juin. Le choix de cette date entraînerait toutefois des dépenses supplémentaires d'environ 10 000 dollars au titre du personnel des services linguistiques et d'environ 1 000 dollars à d'autres postes. Deuxièmement, le fait de réunir le CAT à New York plutôt qu'à Genève permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 25 000 dollars si la session avait lieu à la date prévue et durait deux semaines. Les dépenses seraient plus élevées pour une session de trois semaines; d'autre part, si la date d'ouverture était fixée au 7 juin, il s'ensuivrait des dépenses additionnelles de quelque 10 000 dollars.

5. M. PACHACHI (Irak) prie le représentant du Secrétaire général d'expliquer pourquoi les dépenses seraient plus élevées si le CAT se réunissait le 7 juin au lieu du 14.

6. N'étant pas membre du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, l'Irak ne saurait avoir d'opinion tranchée sur le lieu de réunion de cet organe. Mais peut-être les économies qui pourraient être réalisées, s'il se réunissait à New York, rendraient-elles plus acceptables les dépenses supplémentaires qu'entraînerait le maintien à Genève de la session du CAT.

7. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) s'étonne qu'il soit possible d'avancer la date de la session du CAT au 7 juin, car à cette date la Conférence internationale du Travail se tient au Palais des Nations.

8. M. RENAUD (France) estime que le Conseil ne dispose pas encore de tous les éléments nécessaires pour arrêter sa décision. La délégation française, tout en étant prête à se rallier aux vues de la majorité, tient à réserver une importante question de principe: il faudrait que le Conseil, s'il décidait, pour des raisons d'économie ou de commodité, de tenir la prochaine session du CAT à New York, précise qu'il s'agit là d'une décision exceptionnelle n'affectant en rien le principe de l'alternance des sessions entre New York et Genève, auquel la délégation française reste très attachée.

9. Pour le calcul des économies, il faut tenir compte non seulement des dépenses de l'ONU, mais aussi de celles de certaines institutions spécialisées ou de certains Etats pour lesquels des réunions peuvent être moins coûteuses à Genève qu'à New York.

10. M. HILL (Secrétariat) précise à l'intention du représentant de l'Irak que le personnel temporaire engagé pour la session du CAT est le même que celui qui doit assurer le service de la session d'été du Conseil économique et social. Si la session du CAT commence le 14 juin, il n'y aura pas de battement entre la fin de la session du CAT et le début de celle du Conseil. Si la session du CAT est avancée au 7 juin, le personnel temporaire restera inemployé pendant une semaine entre les sessions des deux organes.

11. M. Hill assure d'autre part le représentant des Etats-Unis qu'il a été tenu compte de la simultanéité de la Conférence internationale du travail et de la session du CAT, qui est du reste inévitable puisque la Conférence durera jusqu'au 25 juin.

12. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) est prêt à accepter la suggestion du Secrétaire général tendant à réunir le CAT et le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification à New York en 1965, eu égard au souci d'économie qui a dicté cette proposition. Il reste toutefois entendu que cette décision ne saurait en aucun cas créer un précédent.

13. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) explique que la réunion du CAT à New York créerait certaines difficultés pour l'Union soviétique, qui devrait envoyer des représentants à New York pour le CAT et d'autres représentants à Genève pour le Conseil économique et social, alors que ce sont normalement les mêmes qui participent aux sessions des deux organes.

14. Les travaux du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification étant moins intimement liés aux activités du Conseil que ceux du CAT, ce comité pourrait se réunir à New York tandis que le CAT se réunirait à Genève, du 14 au 25 juin.

*Il en est ainsi décidé.*

15. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) propose au Conseil de laisser au Secrétariat le soin d'organiser à New York, soit en août, soit en septembre, selon les services et les locaux disponibles, la session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

*Il en est ainsi décidé.*

#### LIEU DES TROISIEME ET QUATRIEME SESSIONS DU COMITE CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT

16. Le PRESIDENT par intérim appelle l'attention du Conseil sur la proposition tendant à ce que la troisième session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, à l'invitation de l'UNESCO, se tienne au siège de l'UNESCO, à Paris, du 31 mars au 9 avril 1965.

*Il en est ainsi décidé.*

17. Le PRESIDENT par intérim appelle l'attention du Conseil sur les dispositions de la résolution 1047 (XXXVII) du Conseil et sur le paragraphe 5 du document E/4001, relatifs à la quatrième session du Comité consultatif.

18. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) estime que les réunions des sous-groupes sont beaucoup plus importantes qu'une nouvelle réunion du Comité consultatif lui-même et appuie la proposition du Secrétaire général visant à supprimer la deuxième session que le Comité devrait tenir en 1965, étant entendu que le solde des crédits disponibles servirait à couvrir les dépenses des réunions des sous-groupes.

19. Le PRESIDENT par intérim propose d'adopter la proposition du Secrétaire général, telle que le représentant des Etats-Unis vient de la formuler.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

## Elections

## ELECTION DES NEUF MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DES COMITES DE SESSION DU CONSEIL

20. Le PRESIDENT par intérim annonce la candidature des Etats suivants: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

21. M. Amjad ALI (Pakistan) estime que, puisqu'il y a neuf postes et neuf candidats, le Conseil pourrait procéder aux élections par acclamation.

22. M. TREMBLAY (Canada) ne voit pas d'objections à cette procédure, à condition qu'elle ne crée pas de précédent.

*Il en est ainsi décidé.*

*Les représentants du Cameroun, du Danemark, du Ghana, de l'Inde, de l'Iran, de Madagascar, du Mexique, de la République arabe unie et de la République-Unie de Tanzanie sont élus par acclamation membres des comités de session du Conseil.*

23. Le PRESIDENT par intérim félicite les représentants des pays qui viennent d'être élus aux comités de session du Conseil et les invite à prendre place à la table du Conseil.

*M. Beleoken (Cameroun), M. Bloend et Mme Wright (Danemark), M. Quao (Ghana), M. Hiremath (Inde), M. Esfandiary (Iran), M. Rakotomalala (Madagascar), M. Carranco (Mexique), M. S. Khalil (République arabe unie) et Mme Danieli (République-Unie de Tanzanie) prennent place à la table du Conseil.*

## POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail du Conseil pour 1965  
(E/L.1067 et Corr.1)

24. Le PRESIDENT par intérim invite le Conseil à procéder à un examen préliminaire de son programme de travail pour 1965 et signale qu'il est nécessaire de prendre une décision sur le projet de liste de questions à examiner à la trente-huitième session, figurant dans le projet de programme établi par le Secrétaire général (E/L.1067 et Corr.1).

25. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) fait observer que, vu son importance, le point 6 (Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil) devrait être réinscrit à l'ordre du jour de la trente-neuvième session.

26. M. BACKES (Autriche) présente quelques observations sur certaines des questions figurant sur cette liste. A propos du point 5 (Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement), il fait observer que les délégations devraient être saisies en temps utile du rapport du Secrétaire général. Le point 6 est effectivement de la plus haute importance et devrait donc être examiné à titre préliminaire, non seulement à la trente-huitième, mais aussi à la trente-neuvième session. En ce qui concerne le point 7 (Programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme), il serait utile que le Secrétaire général distribue un rapport sur les progrès accom-

plis dans ces domaines suffisamment tôt. Enfin, à propos du point 8 (Elections), M. Backes dit qu'il est inutile, à son avis, de procéder dès la session en cours à l'élection des membres des commissions dont la nomination prendra effet au 1er janvier 1966, puisque le Conseil se réunira à nouveau en janvier 1966.

27. M. PACHACHI (Irak) rappelle que de graves divergences de vues se sont manifestées au sein du Conseil, lors de sa trente-septième session, à propos de la question inscrite au point 6. Si le Conseil a finalement décidé (1351ème séance) de l'inscrire dans le projet de liste des questions à examiner à sa trente-huitième session, c'est parce que l'on supposait que l'Assemblée générale en aurait été auparavant saisie à sa dix-neuvième session. Puisque les choses se sont passées différemment, M. Pachachi se demande s'il convient de maintenir quand même cette question à l'ordre du jour des trente-huitième et trente-neuvième sessions du Conseil. Il s'agit d'une question au sujet de laquelle on ne saurait prendre de décision hâtive avant que l'Assemblée générale ne s'en soit occupée, comme elle le fera, à sa vingtième session.

28. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) pense, comme les représentants du Royaume-Uni et de l'Autriche, que le Conseil devrait au moins procéder à un examen préliminaire de cette question lors de sa trente-huitième session, même si une décision définitive ne doit être prise à cet égard qu'à la trente-neuvième ou même plus probablement à la quarantième session. Il fait observer au représentant de l'Irak que l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale n'a été demandée par aucune délégation. Maintenant que l'Assemblée générale a décidé de constituer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée, rien ne s'oppose à ce que le Conseil aborde l'examen et la réévaluation de son rôle et de ses fonctions, compte tenu des nouveaux organes dont la création a été décidée. Pour ces raisons, la délégation des Etats-Unis tient beaucoup à ce que cette question reste à l'ordre du jour de la trente-huitième session du Conseil.

29. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voit bien qu'en proposant de surseoir à l'élection de six membres du CAT pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1966, l'Autriche envisage que la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique aura été accomplie dans l'intervalle. Mais si certains sont en faveur de cette fusion, d'autres y sont opposés, et l'on ne saurait valablement se départir de la pratique normale en anticipant sur la décision que prendra l'Assemblée générale.

30. En ce qui concerne le point 6, l'Union soviétique comprend les scrupules de l'Irak, mais la tâche de réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil est une entreprise de longue haleine qui ne sera certainement pas menée à terme en une session du Conseil ni en une session de l'Assemblée générale. Rien ne devrait donc empêcher le Conseil d'aborder cette question à sa trente-huitième session, ne fût-ce que pour procéder à des échanges de vues et pour

faire des propositions qui pourront être examinées ultérieurement. C'est pourquoi l'Union soviétique est pour le maintien du point 6 de l'ordre du jour.

31. M. BACKES (Autriche) estime, comme l'Union soviétique, qu'il convient assurément de suivre la pratique usuelle en matière d'élections; mais c'est tomber d'un extrême dans l'autre que de vouloir procéder dès à présent à des élections pour 1966. Celles-ci auraient eu lieu normalement à la reprise de la trente-neuvième session, mais le Conseil a décidé de supprimer la reprise de sa session en décembre. Si toutefois la quarantième session du Conseil ne devait pas avoir lieu en janvier, on pourrait avancer la date de ces élections.

32. M. RENAUD (France) fait remarquer, à propos du point 5, que le document sur les coûts des divers procédés de dessalement devra être examiné dans les diverses capitales par les spécialistes. S'il n'est pas distribué à temps, il serait assez chimérique de compter en discuter utilement dès le 22 mars.

33. En ce qui concerne le point 6, la France est d'avis qu'il faut le maintenir à l'ordre du jour. Cette question doit être examinée de façon suivie, au regard de considérations dont certaines sont changeantes; les délibérations du Conseil, à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions, pourront contribuer utilement à la décision que devra prendre l'Assemblée générale.

34. Pour ce qui est du point 8 (Elections), plus le Conseil procédera normalement, sans préjuger les décisions qui pourront être prises ultérieurement, plus il facilitera la tâche de l'Assemblée générale.

35. M. Amjad ALI (Pakistan) partage l'avis de la France au sujet du point 5 et estime qu'il serait plus indiqué d'en reporter l'examen à la trente-neuvième session.

36. Quant au point 6, sans s'opposer à ce qu'il figure à l'ordre du jour de la trente-huitième session, il lui semble qu'on pourrait l'examiner plus utilement à la trente-neuvième session; en effet, s'il est vrai que l'Assemblée générale a d'ores et déjà constitué la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée, le mandat des diverses commissions n'a pas été fixé et l'on ne pourra vraiment entreprendre l'examen du point 6 qu'après la première session du Conseil du commerce et du développement.

37. Enfin, pour ce qui est du point 8, le Pakistan appuie la position de l'Union soviétique et de la France.

38. M. PACHACHI (Irak) rappelle que les 12 auteurs du projet de résolution présenté au Conseil lors de sa trente-septième session (E/AC.24/L.252) étaient convaincus que l'Assemblée générale aurait la possibilité d'étudier en détail la question de l'avenir du Conseil dans le cadre de l'examen des rapports du Conseil et de la Conférence, points qui figuraient à l'ordre du jour de sa dix-neuvième session. Nul ne contestait qu'il y eût urgence à examiner et réévaluer le rôle et les fonctions du Conseil; la question était de savoir si cette tâche si importante devait être mise en train à l'Assemblée, où tous les Etats Membres pourraient donner leur avis, ou au Conseil. C'est donc parce qu'on pensait alors que

l'Assemblée générale aborderait cette question à sa dix-neuvième session que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la trente-huitième session du Conseil.

39. Il faut espérer d'autre part qu'à sa vingtième session, l'Assemblée générale décidera d'élargir la composition du Conseil, ce qui permettra à ce dernier d'étudier plus utilement cette question importante en 1966. M. Pachachi insiste pour qu'on remette à la séance suivante, prévue pour le 8 mars, la décision concernant le maintien du point 6 à l'ordre du jour de la trente-huitième session, ce qui lui donnera la possibilité de procéder aux consultations indispensables.

40. M. QUIJANO (Argentine) estime lui aussi que le point 6 doit être maintenu à l'ordre du jour de la trente-huitième session; peut-être le Conseil du commerce et du développement disposera-t-il déjà alors d'une documentation qui contribuera à orienter les débats. De toute façon le Conseil pourra reprendre la question à sa trente-neuvième session.

41. Selon M. S. KHALIL (République arabe unie), toute discussion entamée sur le point 6 avant que le Conseil du commerce et du développement ait pu définir sa position et préciser son mandat ne pourrait se fonder que sur des hypothèses. M. Khalil ne s'oppose pas, toutefois, à ce que l'examen de la question commence dès la trente-neuvième session, si tel est le désir des délégations, mais à condition qu'aucune décision ne soit prise avant que l'Assemblée générale ait pu se prononcer sur le problème. En ce qui concerne les élections au CAT, mieux vaudrait procéder normalement et ne pas les faire dépendre d'événements ultérieurs.

42. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), répondant aux questions posées au sujet de la documentation relative au dessalement, précise que le Conseil sera saisi, à sa trente-huitième session, d'une documentation concernant notamment la ligne à suivre pour l'avancement des études sur le dessalement et les méthodes permettant d'évaluer le coût des projets en la matière. Le document relatif à cette dernière question est presque terminé et sera publié quelques jours avant le début de la session. Vu l'importance du problème, et l'intérêt qu'il suscite partout, le Secrétariat considère qu'il est important que ce document soit soumis au Conseil aussitôt que possible afin qu'il puisse être utilisé devant d'autres instances. Il sera alors possible au Conseil de décider, soit de l'examiner sans retard, soit d'en renvoyer l'étude à la trente-neuvième session.

43. M. TREMBLAY (Canada) partage l'opinion des représentants qui sont intervenus en faveur du maintien du point 6 à l'ordre du jour de la trente-huitième session et de son inscription à l'ordre du jour des sessions suivantes. La discussion de cette question est d'autant plus nécessaire que l'activité de l'ONU dans le domaine économique et social prend une importance croissante, comme le montre la constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée, et une telle discussion aboutira à des résultats d'autant plus utiles que le Conseil bénéfi-

ciera désormais de l'expérience de 27 membres au lieu de 18.

44. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il a écouté avec attention les commentaires et les réserves du représentant de l'Irak concernant le point 6. Pour tenir compte des diverses opinions exprimées, le Conseil pourrait peut-être, à sa trente-huitième session, se borner à examiner ses fonctions d'ordre social en renvoyant à la trente-neuvième session les discussions plus générales, portant notamment sur les questions économiques.

45. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) préférerait commencer l'examen du point 6 dès la trente-huitième session. Sa délégation, toutefois, ne prévoit qu'une discussion préliminaire, qui pourrait aboutir à un accord sur la portée de l'étude critique que le Conseil voudrait entreprendre et sur le dispositif à mettre en place pour poursuivre cette étude entre les sessions, ainsi qu'à une décision tendant à ce que les résultats obtenus ne soient pas présentés au Conseil avant sa quarantième session. Il fait observer à ce propos qu'une telle procédure donnerait à l'Assemblée la possibilité de faire connaître ses vues sur la question lors de sa vingtième session.

46. M. PACHACHI (Irak) rappelle qu'à la trente-septième session, il a fortement souligné la nécessité de redonner une nouvelle vitalité au Conseil économique et social, de façon qu'il puisse jouer le rôle qui lui a été dévolu; toutefois, il a également dit que les recommandations adoptées à la Conférence, s'il est vrai qu'elles influent sur certaines décisions du Conseil, ne devraient pas avoir pour résultat de donner à ce dernier une importance accrue. La position du représentant des Etats-Unis n'est pas tout à fait rassurante à cet égard, car le genre d'examen proposé par lui semble déjà dépasser le stade préliminaire et risque de rendre plus difficile l'action éventuelle de l'Assemblée générale en la matière.

47. Ressentant une certaine responsabilité à l'égard des délégations qui partagent ses vues sur la question de savoir si les discussions préalables doivent avoir lieu au Conseil ou à l'Assemblée générale, M. Pachachi suggère que l'on donne à ces délégations, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, le temps de se consulter, et que l'on remette, en conséquence, toute décision sur le point 6 à la séance suivante.

48. M. ARCA-PARRO (Pérou) souhaiterait que le document à paraître sur le dessalement soit distribué rapidement pour permettre aux délégations, sinon de l'examiner à fond, du moins de pouvoir en commencer la discussion. En ce qui concerne le point 6, s'agissant d'un travail d'autocritique, il semblerait logique que l'initiative d'une réévaluation et d'une réorientation éventuelle de ses travaux appartienne au Conseil. Rien n'empêcherait que la question soit ensuite soumise à l'Assemblée générale, où d'autres délégations pourraient exprimer leurs vues et combler certaines lacunes.

49. M. BOUATTOURA (Algérie) partage les vues du représentant de l'Irak en ce qui concerne le point 6; il voudrait simplement ajouter que le Conseil économique et social ne devrait pas précipiter les

débats qui risqueraient de le mettre en contradiction avec le Conseil du commerce et du développement et de lui faire préjuger les décisions de l'Assemblée générale. Il vaudrait mieux avoir des consultations préalables avec le Conseil du commerce et du développement et faire appel à l'expérience de l'Assemblée générale, dont de nombreux membres ont déjà siégé au Conseil économique et social. Pour ces raisons, la délégation algérienne n'est pas en faveur de l'examen du point 6 à la trente-huitième session.

50. M. BENITES (Equateur) estime que les points d'accord entre les délégations sont plus importants que les points de désaccord. Elles reconnaissent toutes, en effet, l'importance du point 6. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait apparaître de nouvelles façons de régler les problèmes économiques dans le monde et il est indispensable que le Conseil réévalue son propre rôle.

51. Quant aux points de désaccord, ils ne portent que sur des questions de procédure. Il s'agit d'abord de savoir qui est compétent pour la réévaluation prévue. De l'avis de la délégation de l'Equateur, ce serait le Conseil économique et social, bien que rien n'empêche l'Assemblée générale de discuter également de cette question. En ce qui concerne le choix du moment, le Conseil pourrait entreprendre l'examen de la question à sa trente-huitième session; s'il constate alors que le moment n'est pas opportun, il lui sera facile de renvoyer la discussion à la trente-neuvième session. Quant à savoir s'il convient de procéder par étapes, comme le suggère le représentant de l'URSS, ou d'entreprendre un examen préliminaire, comme le préconise le représentant des Etats-Unis, il sera grand temps pour le Conseil économique et social d'en décider à sa trente-huitième session. Pour ces raisons, la délégation de l'Equateur se prononce en faveur du maintien du point 6 à l'ordre du jour de la trente-huitième session.

52. M. ESFANDIARY (Iran) se réserve le droit d'intervenir à une date ultérieure.

53. Le PRESIDENT par intérim, tenant compte des diverses opinions exprimées, propose au Conseil de prendre les décisions suivantes concernant les questions à examiner au cours de la trente-huitième session. Le point 5 serait examiné si les documents relatifs au dessalement parviennent à temps au Conseil. Toute décision concernant le point 6 serait ajournée à la séance suivante, comme le suggère le représentant de l'Irak. En ce qui concerne le point 8, le Conseil attendrait la trente-huitième session pour décider si les élections au CAT doivent avoir lieu à cette session ou à la session de printemps de 1966; par conséquent, la question de ces élections serait maintenue à l'ordre du jour provisoire. Le point 7, au sujet duquel on compte que la documentation nécessaire sera fournie par le Secrétariat, serait maintenu à l'ordre du jour provisoire, de même que le point 11, qui pourrait faire l'objet d'une discussion plus détaillée lors de la trente-huitième session. Conformément à la décision prise à sa 1352ème séance, le Conseil inscrirait à l'ordre du jour provisoire la question de la réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale. Il n'y a

pas eu d'observation au sujet de l'introduction au projet de programme établi par le Secrétaire général. Le Conseil aurait ainsi formulé son programme de base pour 1965 et établi l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session, conformément aux articles 9 et 11 du règlement intérieur. Selon l'usage, le Secrétariat préparera un document indiquant dans la mesure du possible dans quel ordre et à quelle date le Conseil pourrait examiner les points inscrits à l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session.

*Il en est ainsi décidé.*

54. Le PRESIDENT par intérim dit que, s'il n'y a pas d'objection, la date d'ouverture de la trente-

huitième session, prévue pour le 15 mars, sera reportée au 22 mars.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Déclaration du Président par intérim

55. Le PRESIDENT par intérim annonce que M. W. R. Malinowski, appelé au poste de Directeur de la Division des invisibles au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, doit cesser ses fonctions de secrétaire du Conseil économique et social. Il lui exprime la gratitude du Conseil pour la collaboration infatigable qu'il lui a apportée à ce titre depuis 1959.

La séance est levée à 18 heures.